# DÉLIBÉRATION

## du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud

**Séance du 8 mars 2022**

## Délibération n°2022-013 : Passage de la certification Voltaire dans l'enceinte de l'ENSIBS

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;
Vu l'avis rendu par la CFVU en date du 27 janvier 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés l'autorisation donnée à l'ENSIBS de percevoir le montant de l'inscription à la certification Voltaire auprès des élèves/apprentis qui en suivent l'épreuve en session de rattrapage organisée par l'ENSIBS dans l'enceinte de l'école, dans le cadre du passage de la certification Voltaire dans l'enceinte de l'école.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 15
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Signé par : Virginie Dupont
Date : 17/03/2022
Qualité : La Présidente

Document en annexe : -

**Transmission au Recteur, Chancelier des universités :** 18 mars 2022

**Service des Affaires Statutaires et Juridiques**
Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
**www.univ-ubs.fr**